

PRÉAMBULE

Le Gouvernement du Canada, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement des États-Unis du Mexique,

RAPPELANT leur résolution énoncée dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA),

- de *créer* un marché élargi et assuré pour les produits et les services produits sur leurs territoires,
- d'*accroître* la compétitivité de leurs entreprises sur les marchés internationaux,
- de *créer* de nouvelles possibilités d'emploi et d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie sur leurs territoires respectifs, et
- de *protéger*, de valoriser et de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs,

CONFIRMANT leur respect pour la constitution et le cadre législatif qui régissent leurs territoires respectifs,

DÉSIREUX de faire fond sur leurs engagements internationaux respectifs et de renforcer leur coopération dans le domaine du travail,

RECONNAISSANT que leur prospérité mutuelle passe par la promotion d'une concurrence fondée sur l'innovation et sur le relèvement des niveaux de productivité et de qualité,

DÉSIRANT faire en sorte que les possibilités économiques ouvertes par l'ALENA soient complétées par le développement des ressources humaines, la coopération patronale-syndicale et l'apprentissage continu qui caractérisent les économies à forte productivité,

RECONNAISSANT que la protection des droits fondamentaux des travailleurs encouragera les entreprises à adopter des stratégies de concurrence à forte productivité,

RÉSOLUS à promouvoir, dans le cadre de leurs législations respectives, un développement de l'économie nord-américaine fondé sur la haute compétence et la forte productivité, et pour cela à :

- *investir* dans le développement constant des ressources humaines, y compris en prévision de l'entrée sur le marché du travail et durant les périodes de chômage,
- *promouvoir* la sécurité d'emploi et les possibilités de carrière pour tous les travailleurs, par la mise en place de services de présentation aux employeurs et autres services de placement,
- *renforcer* la coopération patronale-syndicale de manière à encourager le dialogue entre les organisations de travailleurs et les employeurs et à favoriser la créativité et la productivité sur le lieu de travail,
- *promouvoir* une amélioration du niveau de vie parallèlement à l'accroissement de la productivité,
- *encourager* la consultation et le dialogue entre les travailleurs, le patronat et le gouvernement dans chaque pays et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord,